

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

Siège :
MAIRIE
DE
L'ISLE sur la SORGUE



EXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 30 juin 2026

Nombre de Délégués
en exercice.....24

Nombre de Délégués
Titulaires présents.....11

Nombre de Délégués
Suppléants Présents..... 3

Nombre de Délégués
votant.....20

L'an deux mille vingt-six et le 30 juin à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans la salle du MIN à Cavaillon sous la Présidence de **Monsieur Gérard DAUDET, Président du SIECEUTOM.**

Membres présents :

- Titulaires :

MM. AIMADIEU Franck, BOËS Fabrice, BOMBA Blaise, DAUDET Gérard, FRANCESCHI Rémy, GRYNKORN Serge, GUILLOT Philippe, LIBERATO Fabrice, RAOUX Michel, VOLLAIRE Olivier

Mme MAUGAN CURNIER Séverine

- Suppléants : **MM. MAUREL Frédéric, PALERMINI Thierry, VILHON Patrick**

Absents excusés : **MM. AURIOL Michel, BATOUX Philippe, BEAUMONT Alain, BLANC Alexis, COPETE Paul, FONTANARAVA Eric, GIRAUD Daniel, GOMEZ Lionel, LOVISOLO Jean-François, ROUX Philippe, VARAIRE Patrice et Mmes GREGOIRE Sylvie, BARANDON Brigitte**

Pouvoirs :

- **M. BATOUX Philippe** donne pouvoir à **M. DAUDET Gérard**
- **M. LOVISOLO Jean-François** donne pouvoir à **Mme MAUGAN CURNIER Séverine**
- **M. BEAUMONT Alain** donne pouvoir à **M. AIMADIEU Franck**
- **M. ROUX Philippe** donne pouvoir à **M. GRYNKORN Serge**
- **M. VARAIRE Patrice** donne pouvoir à **M. BOMBA Blaise**
- **M. COPETE Paul** donne pouvoir à **M. FRANCESCHI Rémy**

Secrétaire de Séance : **M. Philippe GUILLOT**

N°26-22

OBJET : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU SIECEUTOM AU SEIN DE L'ASSOCIATION AMORCE

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°24-14 du 3 octobre 2024 relative à l'adhésion du SIECEUTOM à l'association AMORCE ;

Considérant qu'AMORCE est une association nationale réunissant des collectivités territoriales, des associations et des entreprises intervenant dans le domaine de l'énergie et des déchets. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie. Son rôle est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires ;

Considérant que l'intérêt du SIECEUTOM est de pouvoir bénéficier de l'accompagnement que propose l'association, d'être intégré à un réseau en matière de gestion des déchets et bénéficier d'une veille juridique, technique et économique en la matière ;

Considérant qu'il convient de désigner au sein du syndicat, pour siéger au sein des diverses instances de l'association, un représentant titulaire et un représentant suppléant du syndicat ;

Considérant la candidature de M. Patrice VARAIRE en tant que représentant titulaire du SIECEUTOM ;

Considérant la candidature de M. Gérard DAUDET en tant que représentant suppléant du SIECEUTOM ;

LE COMITE SYNDICAL

Vu le rapport du Président

Après en avoir délibéré par un vote à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés

Par 20 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

DESIGNE M. Patrice VARAIRE pour représenter le syndicat au sein des diverses instances de l'association AMORCE

DESIGNE M. Gérard DAUDET en tant que représentant suppléant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Secrétaire de séance,  Philippe GUILLOT		Le Président  Gérard DAUDET
---	---	--

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le : **03 AOUT 2026**

Et de sa publication le : **03 AOUT 2026**

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél : 04 66 27 37 00 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/08/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-258400472-20260630-DEL26_22-DE